

AR Prefecture

017-200073690-20250402-D2025_13-DE
Reçu le 04/04/2025

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE
DE ROCHFORD ET TONNAY-CHARENTE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-cinq le deux avril à neuf heures trente,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni, en session, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS,

Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN	X	
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD		X
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET	X	
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (<i>suppléante de Gérard PONS</i>)		X
M. Jean PROU (<i>suppléant de Caroline CAMPODARVE</i>)		X
Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE (<i>suppléante de Christophe SUEUR</i>)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (<i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i>)		X
M. Loïc GIRARD (<i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i>)		X
M. Lionel PACAUD (<i>suppléant de Christophe BERTAUD</i>)	X	
M. Eric AUTHIAT (<i>suppléant de Hervé BLANCHE</i>)		X
M. Dimitri BUISSON (<i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i>)		X
M. Thierry LESAUVAGE (<i>suppléant de Alain BURNET</i>)		X
Mme Lydie DEMENE (<i>suppléante de Emmanuel ECALE</i>)	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Myriam CONIL-COMBEAU – Syndicat Mixte	X	
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
M. Sylvain POULARD - Payeur départemental	X	
M. Michael SICARD – Syndicat Mixte		X
M. Olivier TREGRET - CARO	X	
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture

017-200073690-20250402-D2025_13-DE
Reçu le 04/04/2025

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	7
Nombre de Membres votants :	7
Nombre de suffrages exprimés :	7
Votes Pour :	7
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2025/13

OBJET : Convention relative à l'avance remboursable budgétaire de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan au Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente

Vu l'arrêté préfectoral n°16-2243 du 22 décembre 2016, modifié par arrêté n°16-2278 du 29 décembre 2016, portant création du Syndicat mixte du Port de commerce de Rochefort / Tonnay-Charente, ainsi que les statuts qui y sont annexés, prévoyant la possibilité pour le Syndicat mixte de percevoir des avances remboursables sans intérêt dans le cadre d'une convention d'avances remboursables afin de financer des dépenses d'investissement ;

Considérant la non perception des crédits liés à la fin des contrats de concession et délégation sur l'exploitation des ports de commerce de Rochefort et Tonnay-Charente,

Considérant la nécessité pour le Syndicat Mixte d'acquérir la dernière emprise foncière du Secteur Libération puis de conduire les travaux de déconstruction des bâtis et d'aménagement d'une plateforme offrant de nouvelles capacités d'accueil de trafics portuaires pour répondre à des besoins exprimés par la communauté portuaire et en favorisant leur diversification ;

Considérant la délibération n°2025_031 de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan votant une avance remboursable au Syndicat Mixte portuaire de 1 000 000 €,

Considérant le projet de convention relative à l'avance remboursable budgétaire de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan au Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente

AR Prefecture

017-200073690-20250402-D2025_13-DE
Reçu le 04/04/2025

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de :

- Approuver la convention relative à l'avance remboursable budgétaire de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan au Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente ;
- Autoriser son Président à signer ladite convention ;

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard RONS

